

L'entreprise de nettoyage Proclair fait reculer de 21 % le nombre de jours d'arrêt de travail

17/10/2012 Salaires et conditions de travail

Par Nathalie Bureau du Colombier - Liaisons Sociales

MARSEILLE, 17 octobre 2012 - La société marseillaise de nettoyage Proclair a réduit en un an de 21 % le nombre de jours d'arrêt de travail grâce à une démarche de prévention de la pénibilité réalisée en collaboration avec ses salariés.

Accroupis, à genoux, sur la pointe des pieds, port de charges... Travailler dans le secteur du nettoyage nécessite de prendre des postures qui pourraient à terme avoir une incidence sur la santé des salariés. Conformément à la loi de 2010 sur les retraites, Proclair a débuté en mars 2011 un long travail de décomposition et d'analyse de chaque geste, d'évaluation de chaque poste en s'appuyant sur les critères de pénibilité (durée de piétinement, mesure des vibrations...) consignés dans l'accord sur la prévention des risques professionnels (1) conclu en janvier 2012 par la Fédération nationale des entreprises de propreté et les fédérations syndicales de salariés, à l'exception de la CGT.

Plan d'actions

Proclair, n'étant pas contrainte de signer un accord d'entreprise, a néanmoins élaboré un plan d'actions (2013-2016) qui répertorie toutes les initiatives et définit un certain nombre d'indicateurs. « En seulement douze mois, nous constatons une baisse de 21 % du nombre de jours d'arrêts de travail soit 1 050 jours d'arrêts de travail économisés (2). Nous enregistrons entre mars 2011 et mars 2012, un recul des démissions (63 %), des licenciements (23 %) et des accidents de travail hors accident de trajet (80 %) », constate Laetitia Six, directrice générale de Proclair, qui s'exprimait dans le cadre d'un point presse organisé le 16 octobre à Marseille.

Formation avec la Carsat

Chiffres à l'appui, la responsable démontre, qu'au terme de cette démarche longue et fastidieuse, l'entreprise améliore, selon l'esprit de la loi, le bien-être des salariés dans leurs tâches quotidiennes. « Nous avons examiné chaque poste en prenant des photos. Après avoir suivi une session de formation de six mois par un cabinet parisien, notre responsable qualité sécurité environnement, Gregory Martinez, a réalisé une série de photos décomposant les mouvements des salariés. Sur les postures pénibles, nous avons constaté que les agents avaient tendance à se baisser au lieu d'élever leur support. Nous avons organisé une réunion toutes les six semaines avec les salariés. Ils ont joué le jeu en nous livrant quelques astuces afin d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse. Ainsi, le remplissage des seaux sans manutention a été rendu possible grâce à l'utilisation de tuyaux flexibles d'aspirateurs. Désormais, le dépoussiérage des zones en hauteur s'effectue au moyen de perches télescopiques. Nos clients se sont associés à notre démarche », explique Laetitia Six.

La PME de 350 salariés a également édité un guide sur la conduite à tenir au travail afin d'éviter les accidents. Elle a également engagé une formation avec la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la

santé au travail) afin d'identifier les risques professionnels dans les situations au quotidien.

(1) Accords sur la prévention des risques professionnels et sur l'égalité dans les entreprises de propreté
: <http://tinyurl.com/7gat6a8>

(2) 5 594 journées d'arrêt de travail en 2011 contre 7 057 en 2010.

© 2009-2012 AFP-Liaisons